

YAINVILLE FLASH

OUVERTURE DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA MAIRIE

Du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h 30
et de 14 h à 18 h

☎ 02.35.05.92.25

📠 02.35.37.33.82

✉ mairie.de.yainville@wanadoo.fr

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Allongement de la durée de validité

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité délivrée à des personnes majeures (plus de 18 ans) passe de 10 à 15 ans.

Cette extension de validité s'applique également aux cartes qui ont été délivrées à des personnes majeures entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2013, sans aucune démarche.

Les cartes d'identité pour les personnes mineures à la date de délivrance restent valables 10 ans. ■

Commémoration du 8 mai

Le 8 mai est la date de la commémoration de la capitulation sans condition de l'Allemagne survenue en 1945.

L'Armistice demandé par le Maréchal Pétain séparant la France en deux a été signé le 17 juin 1940.

Le 18 juin 1940, appel à la Résistance du Général de Gaulle depuis Londres.

Cette année, les festivités du 6 juin ont célébré les 70 ans du débarquement sur les côtes normandes. La Normandie a payé un lourd tribut au premier jour de sa liberté, tant en soldats qu'en civils.

Un silence immense a remplacé l'effrayant vacarme des armes sur les plages de Normandie.

Dans ce silence s'élève un cri : le cri de la liberté. Nous devons nous souvenir de ce cri de la Liberté, l'entendre, le transmettre d'année en année, de génération en génération. Le cri est en nous, c'est notre histoire. ■



Sortie des Lauréats des Jardins Fleuris

Après une promenade au fil de l'eau, le repas a été apprécié. Les lauréats des jardins fleuris ont pu découvrir les magnifiques jardins de Giverny, puis visite de la maison de Claude Monet, pour terminer par le musée des impressionnistes. Une journée bien remplie qui a ravi les participants. ■



Ligue pour la Protection des Oiseaux Haute-Normandie

Mercredi 16 juillet de 10h à 18h

RANDONNEE NATURE AU PAS DES ANES



AGIR pour la BIODIVERSITE HAUTE-NORMANDIE

En compagnie d'ânes bâtés, partez à la découverte des paysages des bords de

Seine et faites connaissance avec les habitants des zones humides, de plaines et de forêts... De bonnes chaussures, un bon pique-nique, un soupçon d'observation, une dose de bonne humeur, et vous voilà prêt pour cette promenade nature conviviale et chaleureuse !



L'animation est gratuite et ouverte à tous; petits et grands, rendez-vous sur le parking de la Mairie à 10h (prévoir votre pique-nique et les jumelles). ■

BIBLIOTHEQUES INTERCOMMUNALES

Horaires d'été à partir du lundi 7 juillet

Les prêts de documents sont prolongés pendant les vacances

Bibliothèque Guy de Maupassant
Rue de la République
76480 YAINVILLE

Mercredi : 15 h - 18h

Vendredi : 14h30 - 17 h

Samedi : 10h30 - 12h30

Attention : fermeture exceptionnelle le samedi 16 août.

Fermeture annuelle : du lundi 25 août au samedi 6 septembre inclus.

Ouverture le lundi 8 septembre aux horaires habituels ■

La renouée du Japon

Face à la prolifération de cette espèce végétale invasive, les services de la CREA ont défini un mode opératoire consistant à faucher régulièrement cette plante et à l'éliminer **dans des sacs fermés avec les ordures ménagères** et non plus avec les déchets verts ou le compost. En outre **les déchetteries n'acceptent plus cette plante dans les bennes à végétaux**. Merci de votre contribution à la préservation de la biodiversité locale. ■



RAPPEL REGLEMENTATION SUR LE BRUIT

Extrait de l'arrêté préfectoral du 4 janv. 2000

Article 7 : Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, raboteuse, scie mécanique etc... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

✓ les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 20h00

Qu'est ce que l'éco-fauchage ?

Pour une gestion durable des accotements routiers

L'éco-fauchage est une méthode simple qui consiste à modérer les campagnes systématiques de coupes et à différer la seconde campagne en septembre pour permettre la reproduction des espèces.

Une grande diversité de plantes et animaux sauvages trouvent refuge dans l'espace naturel des accotements routiers. Le Département souhaite ainsi respecter ce patrimoine environnemental et paysager grâce à un entretien adapté.

Les carrefours et les virages sont fauchés en priorité.

La 1ère période débute mi-mai et consiste à faucher sur 1 m le bord de la route. La 2ème période a lieu en septembre sur l'ensemble des bords de routes et des talus. ■

AMIANTE

Nouvelle réglementation

En raison d'une nouvelle réglementation, le **dépôt d'amiante dans les déchetteries de la CREA est suspendu**.

La CREA étudie les alternatives possibles pour apporter des solutions appropriées.

Dans l'attente, il est conseillé de conserver les déchets contenant de l'amiante, sans les dégrader (ni casser, ni scier, ni percer) ou de les confier à des professionnels agréés.

Pour connaître la liste des professionnels agréés pour le désamiantage : Qualibat : 01 47 04 26 01 ou www.qualibat.com ■

Feux de jardin



L'entretien des espaces naturels génère des déchets verts éliminés parfois par brûlage. Le règlement sanitaire départemental interdit expressément cette pratique.

Au delà des possibles troubles du voisinage ou des risques d'incendie, le brûlage des déchets est fortement émetteur de polluants et génère quantité de particules fines de poussières pouvant entraîner des problèmes respiratoires.

Les déchets verts doivent donc être mis dans les bacs «marron», déposés en déchetterie ou transformés en compost.

Pour le bien être de tous. ■



COMITE DES FETES

Programme Sainte-Madeleine :

Jeudi 17 juillet :

- ✓ 13h30 : Concours de Pétanque pour les enfants

Vendredi 18 juillet :

- ✓ 20h : Ouverture de la Fête foraine
- ✓ 21h30 : Retraite aux flambeaux

Samedi 19 juillet :

- ✓ 13h15 : Concours de pétanque ouvert à tous en bord de Seine - 10€ la doublette
- ✓ 23h : Feu d'artifice Terrain du Bac

Dimanche 20 juillet :

- ✓ Foire à tout : 9h -18h
- INSCRIPTIONS en Mairie**
uniquement aux dates ci-dessous
- Samedi 5 juillet de 9h30 à 11h30
Mardi 8 juillet de 17h30 à 19h
Tarif : 2€ le mètre (mini de 4m)
- ✓ 11h30 : Dépôt de Gerbe au Monument aux morts
 - ✓ 12h45 : Repas Champêtre avec orchestre
 - ✓ 16h30 : Spectacle « Tribute ABBA »

Renseignements :

Pascal RENAULT ☎ 02 35 77 90 31
Nathalie DARNANVILLE ☎ 06 79 40 43 54 ■

Comité des Fêtes & MJAC

Lundi 14 juillet à 10h
Jeux pour les enfants
au Jardin du Millénaire ■

SITY ANIMATIONS PERSONNES ÂGÉES YAINVILLAISES ET TRAITONNES

Marché du Neubourg
Mercredi 16 juillet
Inscription
du 8 au 11 juillet
Départ : 8h20
Terrain de Pétanque ■

PETANQUE

Samedi 19 juillet :
Concours
Sainte Madeleine

Vendredi 25 juillet :
Concours nocturne

Samedi 23 août :
Ouvert à tous

Vendredi 19 sept :
Concours nocturne ■

FORUM DES ASSOCIATIONS

Venez à la découverte des associations qui proposent des activités sur la Commune

Stands et Animations
Ouvert au public de 14h à 18h

Samedi 30 août
Foyer Municipal JL CLAUDET

Renseignements :
MJAC, ☎ 02 35 37 20 41 ■

Salon « Aux souvenirs de nos ancêtres »

du samedi 2 août, 10 h au
dimanche 10 août, 19h
Foyer Municipal JL CLAUDET

Venez admirer les objets d'antan sur le thème de la petite enfance. ■

AMICALE DES ANCIENS

Election Miss Mamie
Dimanche 14 septembre
Au Foyer Municipal JL CLAUDET

Renseignements : Gilbert BOYERE
au 02 35 33 02 00 ■

Maison des Jeunes et d'Animation Culturelle

L'Accueil de Loisirs des 6/13 ans se déroulera du lundi 7 Juillet au 29 Août 2014 à la salle des sports de Yainville

Les Horaires sont :
Accueil du matin 8h30 à 9h30
Départ le soir de 17h00 à 17h30

Inscriptions, réservations et paiements obligatoires :

Afin de résoudre le problème récurrent des impayés et d'organiser au mieux les accueils de loisirs (Nombre de repas, nombre d'animateurs), les réservations et le paiement se feront à l'avance.

Un remboursement ne sera possible que sur présentation d'un certificat médical.

Documents indispensables à fournir :

- Le carnet de santé de l'enfant
- La notification Aides aux Temps Libres CAF
- Votre quotient familial défini par la CAF

LES SORTIES

- ✓ **MARDI 8 JUILLET** : Piscine Ecauxbulles
- ✓ **JEUDI 10 JUILLET** : Tournoi de foot BPDJ Le Trait
- ✓ **VENDREDI 11 JUILLET** : sortie plage à St Aubin S/ Mer
- ✓ **LUNDI 14 JUILLET** : Jeux Familiaux
- ✓ **MARDI 15 JUILLET** : Piscine Ecauxbulles
- ✓ **JEUDI 17 JUILLET** : Tournoi de pétanque
- ✓ **VENDREDI 18 JUILLET** : Planète Aventure à Jumièges

✓ **MARDI 22 JUILLET** : Piscine Ecauxbulles

✓ **JEUDI 24 JUILLET** : Parc de la Sauvagette

✓ **MARDI 29 JUILLET** : Piscine Ecauxbulles

✓ **VENDREDI 1ER AOÛT** : Parc du Bocasse

✓ **MARDI 5 AOÛT** : Piscine Ecauxbulles

✓ **JEUDI 7 AOÛT** : Fabrique des savoirs

✓ **MARDI 12 AOÛT** : Piscine Ecauxbulles

✓ **JEUDI 14 AOÛT** : Parc du bois Guilbert

✓ **MARDI 19 AOÛT** : Piscine Ecauxbulles

✓ **JEUDI 21 AOÛT** : Labyrinthe de Honfleur

✓ **MARDI 26 AOÛT** : Piscine Ecauxbulles

✓ **JEUDI 28 AOÛT** : Planète Aventure de Jumièges ■

Yainville en images ...



► Inauguration du city stade



Classe de mer à Tatihou pour les élèves de la classe de M. MOAL



► Remise des Prix des Ecoles Fleuries



► Feu de
▼ Saint Jean



Remise du Prix des Albums
Classe de CE1



► Kermesse des
▼ Ecoles



► Spectacle de Cirque et Prix de
▼ l'Ecole Elémentaire



Exposition d'Arts Plastiques et
Remise des Prix de l'Ecole Maternelle



Conseil Municipal du 18 avril

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL LE TRAIT-YAINVILLE (SITY)

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE YAINVILLE DECIDE de désigner les 9 délégués suivants appelés à siéger au comité syndical du SITY :

9 délégués titulaires :

Mme DEL SOLE Anne-Marie, M. LACHÈVRE Philippe, Mme LAPEYRE Evelyne, M. KAZMIERCZAK Henri, Mme DELMAS Anne-Marie, Mme CLAUDET Marie-Eliane, M. MÉTAYER Grégory, Mme RODRIGUES Dolorès, Mme TIXIER Françoise.

NOMINATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DU PARC NATUREL REGIONAL DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de YAINVILLE, ELIT en tant que délégués de la Commune au Syndicat du Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande les personnes suivantes :

1 délégué titulaire : Mme DELMAS Anne-Marie,

1 délégué suppléant : M. LACHÈVRE Philippe,

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE GESTION DU COLLEGE CHARCOT DU TRAIT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de YAINVILLE, ELIT en tant que délégués de la Commune au Syndicat Intercommunal de ramassage et de gestion du collège Cdt CHARCOT du TRAIT les personnes suivantes :

2 délégués titulaires : Mme DEL SOLE Anne-Marie, Mme GACOIN

Martine, 1 délégué suppléant : M. MÉTAYER Grégory,

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME (SDE76)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de YAINVILLE, ELIT en tant que délégués de la Commune au Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime (SDE76)

1 délégué titulaire : M. LACHEVRE Philippe,

1 délégué suppléant : M. PARMENTIER Michel,

DESIGNATION DES DELEGUES AU S.I.V.O.M. DE LA PRESQU'ILE DE JUMIEGES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de YAINVILLE, ELIT en tant que délégués de la Commune au S.I.V.O.M. DE LA Presqu'île de JUMIEGES les personnes suivantes :

3 délégués titulaires : M. GODARD Philippe, Mme HOUSSAIT Isabelle, Mme RODRIGUES Dolorès,

2 délégués suppléants : M. KAZMIERCZAK Henri, Mme CLAUDET Marie-Eliane,

DESIGNATION DES DELEGUES A LA MAISON DES JEUNES ET D'ANIMATION CULTURELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de YAINVILLE, ELIT en

tant que délégués de la Commune au Conseil d'Administration de la Maison des Jeunes et d'Animation Culturelle de YAINVILLE les personnes suivantes : Mme DEL SOLE Anne-Marie, M. KAZMIERCZAK Henri, Mme DELMAS Anne-Marie,

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de YAINVILLE,
- ELIT en tant que membres titulaires de la CAO : M. LACHÈVRE Philippe, M. KAZMIERCZAK Henri, M. GOSSE Jean-Claude
- ELIT en tant que membres suppléants de la CAO : M. METAYER Grégory, M. PASQUIER Dominique, Mme TIXIER Françoise

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de YAINVILLE FIXE à 9 le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale

ELIT en son sein les conseillers municipaux dont les noms suivent, en tant que membres du Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale :

Mme Evelyne LAPEYRE, Mme Martine GACOIN, M. Philippe GODARD, Mme Isabelle HOUSSAIT.

DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal de YAINVILLE

- DÉCIDE de déléguer au Maire une partie des fonctions du Conseil Municipal afin de faciliter, dans un souci d'efficacité, la gestion communale.

- PREND ACTE qu'en cas d'empêchement du Maire, les délégations à exercer en application de cette délibération pourront être exercées par les adjoints dans l'ordre du tableau.

- PREND ACTE que Madame Le Maire rendra compte à chaque séance du conseil municipal des décisions prises par elle en application de la présente délibération.

INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de YAINVILLE DECIDE que l'indemnité de Mme DEL SOLE Anne-Marie, Maire de la Commune de YAINVILLE, est fixée pour l'exercice de ses fonctions, à raison de 43% de l'indice 1015 de la fonction publique.

DECIDE que l'indemnité de M. LACHÈVRE Philippe, 1^{er} adjoint Mme LAPEYRE Evelyne, 2^e adjoint, M. KAZMIERCZAK Henri, 3^e adjoint, Mme DELMAS Anne-Marie, 4^e adjoint, pour l'exercice de leurs fonctions d'adjoints à Madame Le Maire, est fixée à raison de 16,5% de l'indice 1015 de la fonction publique. ■

Conseil Municipal du 29 avril

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de YAINVILLE, DECLARE que le compte de gestion du budget principal de la Commune de Yainville dressé pour l'exercice 2013 par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET ANNEXE LOCAL COMMERCIAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de YAINVILLE, DECLARE que le compte de gestion du budget annexe LOCAL

COMMERCIAL dressé pour l'exercice 2013 par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 – DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE

Le Conseil Municipal de YAINVILLE, après en avoir délibéré, DECIDE de désigner Monsieur Philippe LACHÈVRE, Adjoint au Maire chargé des Travaux, pour assurer la présidence de la séance durant la présentation et le vote des comptes administratifs 2013 du budget principal et du budget annexe du Local Commercial.

Conseil Municipal du 29 avril (suite)

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DE YAINVILLE, PREND ACTE de la présentation du compte administratif 2013 du budget principal comme suit :

		INVEST. (€)	FONCT.(€)	Total cumulé (€)
RESULTAT DE L'EXECUTION	Titres de recettes émis	265 986,00	1 970 205,31	2 236 191,31
	Mandats émis	235 652,40	1 726 710,94	1 962 363,34
Solde d'exécution		30 333,60	243 494,37	273 827,97
RESULTAT REPORTE N-1		-431 673,52	351 229,89	-80 443,63
TOTAL		-401 339,92	594 724,26	193 384,34
RESTES A REALISER	Restes à réaliser - recettes	315 000,00	0,00	315 000,00
	Restes à réaliser - dépenses	331 489,00	0,00	331 489,00
Soldes des restes à réaliser		-16 489,00	0,00	-16 489,00
RESULTAT CUMULE		-417 828,92	594 724,26	176 895,34

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - AFFECTATION DU RESULTAT 2013 AU BUDGET PRIMITIF

Le compte administratif 2013 présentant un résultat de fonctionnement de **594 724,26 €**, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL de YAINVILLE DECIDE d'affecter ce résultat en recettes de la section de fonctionnement pour un montant de **176 895,34 €** à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) et en recettes de la section d'investissement pour un montant de **417 828,92 €** à l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) destiné à couvrir le besoin de financement dégagé par cette section.

BUDGET ANNEXE LOCAL COMMERCIAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DE YAINVILLE, PREND ACTE de la présentation du compte administratif 2013 du budget annexe du LOCAL COMMERCIAL comme suit :

		INVEST. (€)	FONCT. (€)	Total cumulé (€)
RESULTAT DE L'EXECUTION	Titres de recettes émis	0,00	5 514,18	5 514,18
	Mandats émis	0,00	1 330,08	1 330,08
Solde d'exécution		0,00	4 184,10	4 184,10
RESULTAT REPORTE N-1		0,00	14 174,19	14 174,19
TOTAL		0,00	18 358,29	18 358,29
RESTES A REALISER	Restes à réaliser - recettes		0,00	0,00
	Restes à réaliser - dépenses		0,00	0,00
Soldes des restes à réaliser		0,00	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE		0,00	18 358,29	18 358,29

BUDGET ANNEXE LOCAL COMMERCIAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2013 AU BUDGET PRIMITIF 2014

Considérant l'excédent de fonctionnement de **18 358,29 €**, LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2013 au budget primitif 2014 comme suit :
002 – résultat de fonctionnement reporté : **18 358,29 €**

PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2014 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal de YAINVILLE, après en avoir délibéré, APPROUVE le budget principal de la Commune 2014 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses : 2 100 429 €
Recettes : 2 100 429 €
Section d'Investissement : Dépenses : 1 381 829 €
Recettes : 1 381 829 €

PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET ANNEXE 2014 DU LOCAL COMMERCIAL

Le Conseil Municipal de YAINVILLE, après en avoir délibéré, APPROUVE le budget annexe local commercial 2014 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses : 21 859 €
Recettes : 21 859 €

Section d'Investissement : Dépenses : 10 000 €
Recettes : 10 000 €

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE AVEC LA CREA POUR LA DISTRIBUTION DE DOCUMENTS D'INFORMATION LIES A LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de YAINVILLE RENOUVELLE la convention de mise à disposition de services fixant les modalités techniques et financières relatives à la distribution des documents d'information réalisés par la CREA en matière de collecte et d'élimination des déchets.

VOTE DES TAUX 2014 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Il est rappelé enfin que depuis 2011, le Conseil Municipal n'a pas décidé d'augmenter les taux de sa fiscalité locale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de YAINVILLE, - DECIDE de fixer pour l'année 2014 les taux des impôts directs locaux comme suit :

Taxe d'habitation: **13,24 %**

Taxe foncière sur les propriétés bâties : **15,88 %**

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **40,72 %**

ADHESION AU DISPOSITIF DE VALORISATION DES TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE

La Commune de Yainville souhaite conventionner avec la CREA pour valoriser ses efforts en matière d'économies d'énergies par le mécanisme des certificats d'économies d'énergies.

Ainsi, les travaux visant à renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments publics ou de l'éclairage urbain peuvent être valorisés sous la forme de CEE, que les collectivités locales peuvent ensuite vendre sur le marché des CEE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de YAINVILLE, DECIDE D'APPROUVER les termes de la convention de partenariat proposée entre la CREA et la Commune de Yainville.

ADHESION A PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DU CONTROLE DE LEGALITE ET DES ACTES A DESTINATION DU COMPTABLE PUBLIC

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE YAINVILLE, DECIDE d'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'une plateforme de dématérialisation du contrôle de légalité et des actes à destination du comptable public

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : PROPOSITION D'UN MEMBRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de YAINVILLE - DECIDE de désigner la personne suivante au sein de la commission intercommunale des impôts directs de la CREA pour participer à la mise à jour des bases d'imposition des locaux commerciaux et industriels et biens assimilés proposée par l'administration fiscale : **Philippe LACHÈVRE**

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de YAINVILLE DECIDE de désigner la personne suivante au sein de la Commission Locale chargée d'Evaluation des Transferts de Charges et de fiscalité (CLETC) entre les communes et la CREA : **Henri KAZMIERCZAK**

INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de YAINVILLE DECIDE d'accorder à Madame Myriam RUFFE, receveur de la Trésorerie de Duclair, l'indemnité de conseil prévue par les textes.

ELECTIONS EUROPEENNES : Composition du bureau de vote pour le 25 mai 2014

Après concertation le planning du bureau de vote est fixé. Il sera communiqué à chaque conseiller. ■